Article-type

Objets protégés d’importance nationale, régionale/cantonale et locale/communale du patrimoine bâti

Fiche thématique concernée

[Patrimoine culturel : sites construits, bâtiments dignes de protection, voies de communication historiques et secteurs archéologiques](https://www.vs.ch/documents/23442489/37197485/C30_FICHE_Patrimoine_culturel_FR.pdf)

Proposition d’articles-type à intégrer au RCCZ

*(surlignage = à adapter par la commune)*

Art. xx Objets protégés d’importance nationale, régionale/cantonale et locale/communale du patrimoine bâti

1. Les objets classés d’importance nationale par la Confédération et mis sous protection par le Conseil d’État et les objets classés d’importance régionale/cantonale et mis sous protection par le Conseil d’État qui figurent dans l’inventaire du patrimoine bâti (fiches techniques) sont protégés. Ils figurent à titre indicatif sur le plan d’affectation des zones[[1]](#footnote-1).
2. Les objets classés d’importance locale/communale par l’autorité communale et approuvés par le Conseil d’État qui figurent dans l’inventaire du patrimoine bâti (plan général, fiches techniques) sont protégés. Ils figurent à titre indicatif sur le plan d’affectation des zones[[2]](#footnote-2).
3. Les prescriptions figurant dans le document « Notation et prescriptions générales de sauvegarde » annexé fixent les utilisations et modifications compatibles avec ces objets. Elles figurent en annexe à titre indicatif.
4. Toute autre obligation liée à la préservation de ce patrimoine est régie par la législation applicable en la matière et les décisions du Conseil d’État y relatives.

**Service(s) responsable(s)**

|  |  |
| --- | --- |
| Service(s) | Coordonnées |
| Service immobilier et patrimoine (SIP) | Avenue du Midi 18  Case postale 670  1951 Sion  027 606 38 00  [BATIMENTS@admin.vs.ch](mailto:BATIMENTS@admin.vs.ch)  <https://www.vs.ch/fr/web/sip> |

**Validation et versions**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Version | Validation et modifications |
| 28 janvier 2025 | 1.0 | Validation du/des service(s) responsable(s) |
| Avril 2025 | 1.0 | Version initiale |

1. *Voir chapitre 4.2 de la fiche thématique concernée* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Idem* [↑](#footnote-ref-2)